

l'époque où cette tempête juive a eu lieu, bien que le récit en soit au complet dans les différentes Histoires de Pie IX. Sa réédition ne peut donc manquer d'intéresser.

Nous ferons mieux, car nous pouvons rappeler l'affaire Mortara d'après une interview publiée, il y a quelques semaines, dans le *Catholic Standard and Times*, de Philadelphie. Nous lui laissons la parole.

Le R. P. Edgard Levi Mortara, chanoine régulier de Saint-Augustin, est arrivé le 6 décembre 1897, à New-York, pour y créer une mission destinée à devenir le centre religieux des Italiens habitant cette ville.

Voici ce qu'il dit au reporter du *Catholic Standard* qui lui demanda l'histoire vraie de son entrée dans l'Eglise catholique, en opposition au roman imaginé par la Juiverie et accrédité par la franc-maçonnerie dans le monde entier.

« Lorsque j'étais un tout petit enfant — a dit le R. P. Mortara — je devins malade, et, après avoir été l'objet des soins des principaux médecins de Bologne pendant un temps considérable, je fus finalement abandonné par eux ; ils déclarèrent à mes parents que ma mort n'était plus qu'une question de peu de jours. Il y avait chez nous une servante nommée Anna Morisi, italienne et catholique, qui était fort dévote. A cette époque la loi civile romaine défendait aux juifs de prendre chez eux des gens de service catholiques. Mes parents avaient pris cette servante dans l'ignorance de la loi. Croyant que j'étais sur le point de partir de ce monde, cette bonne fille chrétienne, à l'insu de tout le monde, m'administra le baptême.

Longtemps, elle garda son secret ; elle ne le révéla qu'après la naissance de mon jeune frère, survenue six ans après. Mon petit frère tomba malade de la même manière que moi. Les médecins se déclarèrent impuissants à le guérir. Plusieurs connaissances de la servante vinrent à la maison dans l'après-midi du jour où la consultation avait eu lieu. On la pressa de baptiser l'enfant en secret, puisqu'il était sur le point de mourir. Ce fut alors que, pour la première fois, elle leur parla du baptême qu'elle m'avait administré. Elle dit que, quand elle m'avait baptisé, c'était bien dans la pensée que j'allais mourir, et qu'elle ne voulait pas contrevenir aux lois de l'Etat en baptisant mon frère. On ne put pas la déterminer à le baptiser, et il mourut peu de jours après.